Image not found or type unknown

toucher les assedics en alternance

Par **maaxx**, le **31/10/2011** à **11:16**

Bonjour à toutes et à tous,

Je suis en CDI dans une entreprise, mon travail ne me plait plus et j'aimerai reprendre une formation en alternance dans une école.
Lors de l'alternance je serai payé 80% du smic, chose qui ne m'arrange pas trop car c'est pas loin de la moitié de ce que je gagne actuellement.
J'aimerai savoir s'il est possible de toucher les assedic ou une aide quelqu'il soit pour l'écart de salaire en toute légalité bien entendu :).

Merci pour toutes vos réponses

Par **P.M.**, le **31/10/2011** à **18:02**

Bonjour,
En principe, il faut d'abord que la formation soit acceptée par Pôle Emploi et donc que vous soyez indemnisé suite à une perte involontaire d'emploi ou à une rupture conventionnelle...
S'agissant a priori d'un emploi à temps plein, il m'étonnerait que vous puissiez prétendre à une indemnisation complémentaire mais le mieux serait de vous informer auprès de Pôle Emploi...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés